

ANNEE UNIVERSITAIRE 2024/2025

MASTER 2 DROIT DE LA PROTECTION SOCIALE D'ENTREPRISE
Directeurs : Mme ATTALI-COLAS Jessica et M. ANFRAY Olivier

Université d'origine : **N° étudiant :**
(Pour les étudiants de l'Université Lyon 3)

N° d'identifiant National Etudiant (I.N.E.) Obligatoire – ce numéro se trouve sur votre carte d'étudiant de l'année précédente ou sur le relevé de notes du baccalauréat (BEA) : | | | | | | | | | | | | | | | |

Nom : **Prénom :**

Adresse :
.....

Téléphone fixe : **Portable :**

Courriel :



- **Date et lieu de naissance :**
- **Nationalité :**
- **N° Sécurité Sociale :** | | | | | | | | | | | | | | | |

Signature : **Date**.....

LANGUES ETRANGERES

**Répondre en utilisant les codes suivants : A (parfait) - B (très bon) - C (moyen) - D (faible)*

(Justifiez vos compétences : diplômes, séjours, etc....)

Langue	Parlée	Lue	Ecrite
ANGLAIS			
ALLEMAND			
ESPAGNOL			
AUTRES			

Séjour(s) à l'étranger : oui non *(préciser leur nature, leur durée et leurs dates)*

.....

.....

.....

.....

.....

STAGES EFFECTUES

**Préciser la nature des travaux effectués et la durée du stage*

Entreprise :

.....

Entreprise :

.....

Entreprise :

.....

Cabinet juridique :

.....

Cabinet juridique :

.....

Cabinet juridique :

.....

VOS AUTRES PROJETS

Avez-vous demandé à entrer dans d'autres masters 2 ?

Votre choix, si vous êtes admis(e) dans les différentes formations auxquelles vous avez postulé (classement par ordre de préférence, y compris le MASTER 2 Droit de la Protection sociale d'Entreprise LYON 3) :

OUI : Lesquels ? (Intitulé et Université)

Vos activités extra ou para-universitaires (vie associative, loisirs, autres)

Décrivez-les et indiquez ce qu'elles vous apportent.

Programme que vous avez suivi en Droit de la protection sociale

Histoire de la protection sociale	OUI	NON
Financement de la Sécurité Sociale	OUI	NON
Les bénéficiaires et les différents régimes	OUI	NON
Le contentieux de la Sécurité Sociale	OUI	NON
L'assiette des cotisations sociales	OUI	NON
Les prestations du régime général	OUI	NON
La qualification des risques professionnels et leur réparation	OUI	NON
La retraite de base et les régimes complémentaires de retraite des salariés	OUI	NON
La prévoyance d'entreprise	OUI	NON
Le détachement et l'expatriation	OUI	NON
Le régime des indépendants	OUI	NON
Autres thèmes	OUI	NON

Vos remarques éventuelles :

VOS OBJECTIFS

Quels sont-ils ?

Quels autres arguments pouvez-vous ajouter pour soutenir votre candidature et soutenir votre admission dans la prochaine promotion du Master 2 Droit de la Protection sociale d'Entreprise :

Certifié exact, à

Date :

Signature :

CONSEILS AUX CANDIDATS

Vous avez décidé de préparer le **MASTER 2 DROIT de la PROTECTION SOCIALE d'ENTREPRISE**. C'est un excellent projet. Nous espérons pouvoir vous accueillir dans la prochaine promotion.

La sélection se fait:

SUR DOSSIER :

Il est important de le remplir avec soin, vous serez d'abord jugé sur ce dossier et son contenu. Le questionnaire est à compléter à la main. **Les résultats de la sélection vous seront communiqués par courriel.**

Les étudiants admis à suivre cette formation formeront une équipe performante ; nous vous souhaitons d'en faire partie.

PIECES A FOURNIR

1 - Pour les étudiants titulaires de diplômes français : photocopies des relevés de notes de : 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année de licence ainsi que celui du master 1 ou de la maîtrise (attestations de réussite insuffisantes) ou de niveau équivalent à bac + 4,

2 - Pour les étudiants titulaires de diplômes étrangers : lire attentivement les instructions sur le site web de Lyon 3, rubrique « international » et « venir étudier à Lyon 3 »

3 - 2 photos d'identité couleur dont une collée ou agrafée sur la première page du dossier

4 - Un curriculum Vitae

5 – Une lettre de motivation dactylographiée

6 – La demande d'admission dûment remplie

Votre dossier de candidature devra être déposé sur la plateforme eCandidat avec les pièces demandées

Du 10 au 17 Juin 2024

TOUT DOSSIER INCOMPLET OU NON RETOURNE AVANT LA DATE LIMITE DE DEPOT SERA REFUSE

Des entretiens pourront avoir lieu.

Date et lieu des entretiens :

Sur convocation

à l'IDEA – 18 rue Chevreul – 69007 LYON

L'heure de passage pour les entretiens sera précisée par convocation individuelle, après étude préalable du dossier de candidature.

IMPORTANT : *Si vous êtes admis dans un autre MASTER 2 et que vous décidez d'y entrer, merci de nous signaler aussitôt si vous retirez votre candidature au Master 2 Droit de la Protection Sociale d'Entreprise. Nous vous saurons gré de cette courtoisie.*

Si vous n'avez pas le diplôme qui vous permet d'entrer de plein droit en Master 2

**MERCI DE COMPLETER LE
DOSSIER DE DEMANDE DE
VALIDATION**

**DES ACQUIS
PROFESSIONNELS ET
PERSONNELS SUIVANT**

La Validation des acquis professionnels et personnels (VAPP) permet à une personne n'ayant pas les titres ou diplômes requis d'accéder à une formation en validant son expérience professionnelle, les formations suivies et ses acquis personnels.

LES CONDITIONS :

Être âgé de plus de 20 ans à la date prévue pour la reprise d'études.

Avoir interrompu sa formation initiale depuis au moins 2 ans ou 3 ans en cas d'échec et pouvoir justifier des acquis personnels et professionnels nécessaires pour suivre la formation visée.

Être titulaire du baccalauréat (ou titre équivalent) pour demander une VAPP pour un niveau master. Et un niveau BAC+2 pour un accès en 2^{de} année de master.



DEMANDE DE VALIDATION DES ACQUIS PROFESSIONNELS ET PERSONNELS (VAPP)

(ARTICLES D. 613-38 À D. 613-50 DU CODE DE L'ÉDUCATION)

Attention : Ce dossier de VAPP doit être constitué en plus du dossier de candidature à la formation que vous souhaitez intégrer.

LA FORMATION DEMANDÉE :

Diplôme (licence, licence professionnelle, master) :

.....
Mention (et parcours si nécessaire) :

.....
L'année de la formation visée :

.....
Attention, les Diplômes Universitaires (D.U.) ne sont pas concernés par la demande de VAPP (Décision du Tribunal Administratif de Paris n°9502234/7 - jugement BEAUFRERE du 16 octobre 1996)

ÉTAT CIVIL :

NOM :

PRÉNOM :

DATE ET LIEU DE NAISSANCE :

NATIONALITÉ :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

COURRIEL :

TÉL. PORTABLE :

TÉL. FIXE :

NIVEAU DE FORMATION (BACCALAURÉAT INCLUS) :

INTITULÉ EXACT DU DIPLÔME	ANNÉE UNIVERSITAIRE	OBTENTION

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE :

1- Expérience salariée :

POSTE OCCUPÉ	MISSIONS	NOMBRE DE MOIS OU D'ANNÉES

2- Expérience non salariée (bénévoles, associatives, électives ou autres) :

POSTE OCCUPÉ	MISSIONS	NOMBRE DE MOIS OU D'ANNÉES

3- Expérience en formation continue :

INTITULÉ EXACT DE LA FORMATION / STAGE / ORGANISME	DURÉE	ANNÉE

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER :

_ Le CV détaillé

_ Une lettre de motivation (présentez votre projet en précisant les motivations qui vous font demander cette validation des acquis)

_ Une copie d'une pièce d'identité (carte d'identité, ou passeport, ou copie de la carte de séjour pour les résidents étrangers)

_ Justificatifs concernant votre formation initiale :

Copies des diplômes obtenus et relevés de notes en cas d'échec (les candidats titulaires d'un diplôme étranger doivent en fournir la traduction certifiée)

_ Justificatifs concernant votre formation continue :

Attestations de formation pour les stages de formation continue et si possible les programmes de stages.

_ Justificatifs concernant votre vie professionnelle :

Pour chaque activité : copie du certificat de travail ou première et dernière fiches de paie ou attestation employeur.

_ Justificatifs concernant vos expériences non salariées :

Attestations diverses concernant vos activités associatives, bénévoles, sportives, culturelles, réalisations personnelles.

_ Tout document permettant de justifier les éléments que vous présentez à l'appui de votre demande.

Attention : ce dossier de VAPP permet d'évaluer la recevabilité de votre demande d'admission par la commission pédagogique. Il doit comporter l'ensemble de ces justificatifs.

**SI LE DOSSIER EST INCOMPLET OU HORS DÉLAI
LA DEMANDE SERA REJETÉE**

ATTESTATION SUR L'HONNEUR :

Je soussigné(e), déclare sur l'honneur :

- l'exactitude des informations fournies
- avoir pris connaissance des articles 441-1 et 441-6 du code pénal cités ci-dessous.
- fournir tous les justificatifs nécessaires **à l'examen du dossier**

Fait à :

Le :

Signature du candidat :

La loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations.

"- constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende (code pénal, art.441-1).

Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende (code pénal art.441-6)".

AVIS DE LA COMMISSION PÉDAGOGIQUE

Favorable

RÉSERVÉE SUR LE NIVEAU DE L'EXPÉRIENCE (RÉORIENTATION VERS UN ACCÈS À UN NIVEAU INFÉRIEUR)

Explications :

DÉFAVORABLE, NON RECEVABILITÉ RÉGLEMENTAIRE, OU INADÉQUATION ENTRE L'EXPÉRIENCE ET LE DIPLÔME

Explications :

Le candidat a obtenu une validation de ses acquis professionnels et personnels pour candidater en (intitulé exact avec précision des semestres) :

.....

Date :

Signature du président de la commission pédagogique :

Favorable

réservée sur le niveau de l'expérience (réorientation vers un accès à un niveau inférieur)

DÉFAVORABLE, NON RECEVABILITÉ RÉGLEMENTAIRE, OU INADÉQUATION ENTRE L'EXPÉRIENCE ET LE DIPLÔME

Date :

Signature et cachet :

La présente décision peut être attaquée dans un délai de deux mois à partir sa notification, devant le Tribunal Administratif Lyon. Dans ce délai de deux mois, elle peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux devant le Président de l'Université. A défaut de réponse dans un délai de deux mois à partir de la demande ou en cas de réponse défavorable avant cette date, la présente décision pourra être attaquée, dans les deux mois, devant le Tribunal Administratif de Lyon (Article R. 421-1, 421-2 et 421-3 du Code de Justice Administrative).